

**Intervention SNEP-FSU 91 Journée Bilan UNSS 91**  
**Mercredi 1er Juillet 2015, lycée Etiolles**

C'est en tant que co-administrateur de l'UNSS et membre de toutes les instances officielles, au niveau départemental, académique et national, que le SNEP-FSU intervient lors de ce séminaire des animateurs animatrices AS afin de faire part à tous les collègues des événements et des informations qui font l'actualité du sport scolaire du second degré.

Cette année a été la première année de mise en œuvre du **décret du 7 mai 2014 et de la note de service qui l'accompagne**, textes réglementaires pour lesquels le SNEP-FSU a beaucoup œuvré.

De nombreux enseignants d'EPS ont enfin pu avoir automatiquement le forfait de 3h d'AS dans leur service hebdomadaire (+8 dans le 91 cette année).

L'augmentation de la subvention du Ministère de l'Education nationale l'an dernier (+1,2M soit 80% par rapport à l'année précédente) ainsi que le changement de position administrative au 1er septembre 2014 des directrices et des directeurs des services départementaux et des directrices et des directeurs adjoints des services régionaux ont permis de revoir à la hausse la part nationale allouée aux crédits d'animation et de compétition : pour notre académie on relève une augmentation de 8.5 % soit + de 25000 euros !

En novembre 2014, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée favorablement pour la modification des statuts de l'UNSS, le Conseil supérieur de l'éducation a lui aussi émis un avis favorable à ces modifications.

Lors de cette assemblée générale, la ministre a notamment souligné l'engagement des enseignants d'EPS, a fait écho aux préoccupations des collègues portées par le SNEP-FSU et les élus des AS, notamment en faisant **des annonces budgétaires en direction des AS de l'éducation prioritaire pour permettre un engagement facilité des élèves de ces établissements.**

Tout au long de l'année, le SNEP-FSU a fait des propositions visant à améliorer le fonctionnement de l'UNSS et est intervenu pour que toutes les décisions prises ou annoncées soient suivies d'effets.

Au niveau local le SNEP Versailles a rencontré à plusieurs reprises le Service Régional de l'UNSS et a eu l'occasion d'échanger sur des sujets comme le changement de la répartition des HSE indemnisant les coordonnateurs de district dans les 4 départements de l'académie, la préparation des CRUNSS ou la préparation du séminaire des coordonnateurs de district. **Nous soulignons, la qualité et l'importance de ce travail en collaboration avec le SR.**

Ainsi la revendication portée par le SNEP Versailles depuis plusieurs années de voir augmenter les moyens humains au SR a fait écho aux préoccupations des collègues cadres UNSS de notre académie et a été entendu au CRUNSS du 12 juin dernier. Le Recteur, conscient de la charge importante de travail à l'UNSS Versailles s'est engagé à créer un poste supplémentaire au Service Régional à compter du 1er septembre 2016 ce qui porterait le nombre de cadres UNSS à 4 au niveau régional. Il n'est pas opposé à "anticiper" à titre provisoire ce poste à compter du 1er janvier 2016. Enfin et cela nous concerne directement, il s'est aussi engagé pour la création d'un poste définitif au Service Départemental UNSS du 91. Le SNEP-FSU fait cependant bien la distinction entre le « plus » que ce poste pérenne va apporter au sport scolaire de notre département et la façon dont a été remerciée Anne Truchi, directrice adjointe de notre service départemental... J'en profite ici, au titre du SNEP-FSU et au nom de tous les collègues, Anne, pour te remercier, au sens propre du terme pour ma part de ces huit années passées au service de l'animation des compétitions du sport scolaire essonnien.

La dernière assemblée générale de l'UNSS s'est tenue le 2 juin dernier. Des décisions budgétaires importantes ont été prises pour 2015, dont certaines font écho aux revendications que le SNEP-FSU avait rendu publiques dès novembre 2013 dans un bulletin national spécial adressé à toute la profession:

- la subvention de fonctionnement du MEN reste stable (2,6M)
- le prix de la licence n'augmente pas
- les crédits d'animation sont une nouvelle fois en hausse
- le coût du contrat pour les collèges REP+ et les LP de l'éducation prioritaire sera divisé par 2 à la rentrée 2015.

## Les points de vigilance pour la prochaine rentrée 2015 :

- L'application de la division par 2 du coût du contrat pour les collègues REP+ et LP de l'éducation prioritaire. Cela devrait être intégré directement dans Opuss.
- L'augmentation de la subvention émanant de la Direction Nationale vers les services régionaux. Le solde des répartitions académiques au titre du budget 2015 se fera fin décembre 2015.
- Lors du dernier Conseil Régional de l'UNSS, le SNEP Versailles a demandé que le volume des moyens destinés au fonctionnement des districts UNSS et à l'indemnisation des coordonnatrices et des coordonnateurs soit à minima reconduit, notamment dans le cadre du passage aux IMP. Le Recteur s'est engagé à maintenir au même niveau qu'actuellement les moyens de fonctionnement des districts pour les 3 années à venir. **Il a insisté pour que la conversion HSE/IMP soit « généreuse » afin qu'aucun coordonnateur de district ne soit perdant.**
- L'accès aux installations sportives tant pour les entraînements d'AS que pour les rencontres UNSS, avec la réforme des rythmes du 1<sup>er</sup> degré et ses conséquences préjudiciables pour l'EPS et le sport scolaire. Attention également aux transports.
- Le forfait AS pour tous les collègues EPS TZR, contractuels qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel (NS du 28/05/14), le forfait 3h sur un semestre pour les professeurs d'EPS stagiaires.
- Les élections UNSS (représentants des AS dans les conseils départementaux et régionaux et instances nationales de l'UNSS) : Les élections pour renouveler les représentants des AS devraient se dérouler au 1<sup>er</sup> trimestre de la prochaine année scolaire.
- la réforme des collèges, prévue pour la rentrée 2016 va fortement compliquer le travail des enseignants : baisse des horaires disciplinaires pour la mise en place des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), modulation horaire possible qui relève de l'autonomie des établissements et qui pourrait, si nous baissons la garde, concerner l'EPS... Seul point positif , la pause méridienne pourra être une possibilité de développement des associations sportives sans que cela mette en cause l'AS, les entraînements et les rencontres du mercredi après-midi. Affaire à suivre de près à la rentrée...

C'est dans les premières semaines, les premiers mois que se joue la réussite d'une année scolaire. Cela concerne chaque enseignant d'EPS, chaque AS mais aussi chaque district UNSS. Alors ensemble jouons collectif avec le SNEP-FSU à vos côtés pour que le sport scolaire du second degré continue à se développer et à s'organiser dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous avons adressé via les collègues syndiqués, un dossier spécial qui contient nombre d'informations importantes en rapport avec l'actualité du sport scolaire et de l'EPS. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et sommes, comme toujours, à votre écoute ! Bons débats bons échanges autour des tables rondes proposées. Que nos réflexions collectives continuent d'entretenir la belle vitalité du sport scolaire Essonnien.